

**RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À L'ENGAGEMENT N° 11 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

---

1. Indiquer à quels types de dépenses correspond la différence de 58 500 \$ entre le montant pour 2015 des avantages sociaux du document GI-39, document 3.1 de 2 342.5\$ et celui de la pièce GI-41 document 1 reconstitué comme suit :

Montant des bonifications, réponse 11.7	1,018,000
Total des composantes des charges sociales de la réponse 11.8	<u>1,265,991</u>
	<u>2,283,991</u>
Différence (2 342 500 - 2 283 991)	<u>58,509</u>

**Réponse 1 :**

La pièce GI-41, document 1, à sa réponse 11.8, comportait une erreur d'inversion de colonne. Ainsi, le montant de 1 265 991\$ est attribuable à l'année 2014 (au lieu de 2015) et le montant de 1 324 652\$ est attribuable à l'année 2015 (au lieu de 2014). La pièce a été révisée en date du 2015-11-12.

**Le rapprochement devrait donc se faire de la façon suivante :**

Montant des "Autres avantages sociaux" de la pièce GI-39 document 3.1 du 2015-10-09	2,342,500
Montant des bonifications, réponse 11.7	1,018,000
Total des composantes des charges sociales de la réponse 11.8, révisée 2015-11-12	<u>1,324,652</u>
	<u>2,342,652</u>
Différence	<u>-152 arrondis</u>

**Veillez noter qu'afin de répondre à l'engagement 12, la pièce GI-39 document 3.1 a été révisée (également en date du 2015-11-12) et présente désormais sur la ligne 3 « Autres avantages sociaux », les charges sociales nettes des recouvrements et des capitalisations de charges sociales. Voir la note (D) de cette pièce GI-39, document 3.1 révisée.**